



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2016**

Numéro

DEL 2016.06.22/117

**Thème : DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC 1.**

Objet : SETB CASINO DE JEUX
- APPROBATION RAPPORT
D'ACTIVITÉS 2015

Convocation**Date :** 16/06/2016**Affichage :** 16/06/2016**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 26**Nombre de
suffrages****exprimés :** 30

Le **mercredi 22 juin 2016** à 16h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
CIUPPA Marcel pouvoir à BOREL Jean-Paul.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Gérard FROMM.

- La société SETB, filiale de la Société Groupe Lucien Barrière, a signé le 16 septembre 2010, un « contrat de Délégation de Service Public du casino de Briançon » et une « convention de mise à disposition du domaine public communal nécessaire à l'exploitation du casino de jeux » pour une durée de vingt ans.

Une autorisation de jeux a été accordée le 14 octobre 2010 pour une durée allant jusqu'au 30 septembre 2011. Elle a été renouvelée pour trois années.

Par délibération n°DEL 2014.02.12/036 du 12 février 2014, le conseil municipal a renouvelé l'autorisation de jeux pour une durée de cinq années à compter du 30 septembre 2014.

- La société exerce ses missions de manière, d'une part, à assurer la continuité, la qualité et la sécurité du service, et, d'autre part, à contribuer de manière active au développement touristique, économique et culturel de la Collectivité.
- Au titre de l'occupation du domaine, la Société verse à la commune de Briançon, une redevance d'occupation domaniale annuelle s'élevant à 50.000 € toutes taxes, impôts ou charges divers étant inclus à l'exception de celles de l'article 28 « impôts et taxes » du cahier des charges, payable par trimestre et dans les dix premiers jours de chaque trimestre, par la production d'un titre de recettes.
- Cette redevance de base est indexée chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des loyers publié par l'INSEE (base 100 au 1er trimestre 2008). La valeur de base de cet indice est la valeur pour le 4ème trimestre 2010 : novembre 2010.
- L'activité de Casino s'exerce dans le cadre de la période prévue par l'arrêté d'autorisation. Afin d'assurer la mission de service public qui lui est dévolue en application de la réglementation des jeux, le Casino est ouvert toute l'année. Il peut cependant être prévu une fermeture annuelle de cinq semaines.
- Les prestations de service public à assurer par la société sont :
 - Animations musicales, spectacles de qualité, matinées et soirées dansantes ;
 - Organisation de conférences, de dîners, et plus généralement toute manifestation à caractère culturel ;
 - Restauration.
- Un prélèvement sur le produit brut des jeux après abattements légaux est perçu chaque année au profit de la collectivité, en application de l'article L. 2333-54 du code général des collectivités territoriales.
- Du 1er octobre 2010 au 30 septembre 2030, le prélèvement communal sur le Produit brut des jeux annuel diminué des abattements légaux, sur exercice clos au 31 octobre, est calculé par tranche de la façon suivante :

Jusqu'à 3 500 000 € le taux de 2 % est appliqué.

Sur la partie du prélèvement au-delà

de 3 500 001 € à 4 000 000 €	le taux est de 4%.
De 4 000 001 € à 4 600 000 €,	le taux est de 6%
De 4 600 001 € à 5 000 000 €	le taux est de 8%

De 5 000 001 € à 7 000 000 € le taux est de 12%
Pour la partie au-delà de 7 000 001 € le taux est de 15%

- Le Casino doit être un acteur actif du développement culturel et touristique de la Collectivité. Dès lors, la Société organise toute l'année au sein du Casino des spectacles, concerts, soirées et événements susceptibles d'intéresser tant la clientèle de passage que celle des résidents, et destinés à favoriser l'attractivité du Casino et de la Ville de Briançon.

Nombre d'entrées dans le casino :

Exercice 2011/2012	Exercice 2012/2013	Exercice 2013/2014	Exercice 2014/2015
60 041	50 997	49 652	51 302

Nombre de couverts [restaurant(s) du casino] :

Exercice 2011/2012	Exercice 2012/2013	Exercice 2013/2014	Exercice 2014/2015
11 815	11 146	8 890	9 921

- Compte rendu financier**

L'activité sur l'exercice 2015 affiche une baisse de chiffre d'affaires de 9% malgré un produit brut des jeux en hausse de +8 % par rapport à l'exercice précédent, notamment grâce à un meilleur positionnement sur le marché Gapençais et Embrunais.

Évolution du chiffre d'affaires :

	N	N-1	ECART N/N-1
Produit Brut Machines à sous	2 458 K€	2 278 K€	(180 K€)
Produit Brut Jeux de tables	154 K€	268 K€	115 K€
Chiffre d'affaires restauration	260 K€	309 K€	49 K€
Chiffre d'affaires hébergement			0
Chiffre d'affaires Autres			0
Total Chiffre d'affaires BRUT			0
Prélèvement	863	739	(124 k€)
CA NET	2 000	2 206	130

Historique sur cinq ans :

	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Total
Chiffre d'affaires brut	2 870	2 863	2 765	3 131	3 511	15 894
État commune	-0833	- 956	- 876	- 1 044	-1 154	- 5 251
Frais de personnel	- 1060	- 1091	- 1 248	- 1 264	-1 388	- 6 404

Autres	- 1088	- 955	- 923	- 957	- 809	- 4 949
Résultat Net	-111	- 139	- 282	- 134	160	- 506

- **Compte-rendu technique :**

Le Casino Barrière accueille tout au long de l'année des animations (loto bingo, galette des Rois...), des dîners spectacles, des expositions d'artistes, des concerts, des soirées et thés dansants, des soirées spéciales à thème, des salons.

Outre l'offre de jeux et de loisirs proposée au Casino tout au long de l'année, l'établissement dispose de deux salles polyvalentes qui ont pu accueillir diverses manifestations qui ont contribué à l'attractivité de la ville.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 10 juin 2016 et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités de l'exercice 2015.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **05 JUIL. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.



AR PREFECTURE

005-210500237-20160622-DEL20160622117-DE
Regu le 05/07/2016

RAPPORT DU DELEGATAIRE

EXERCICE 2014 / 2015

MAIRIE
- 4 MAI 2016
de BRIANÇON
ARRIVÉE

Société S.E.T.B

Casino Barrière de BRIANCON

7, Avenue Maurice Petsche

05100 BRIANCON

Sommaire

Introduction

- Textes réglementaires relatifs au présent rapport
- Renseignements juridiques sur l'exploitation

I- Comptes retraçant les opérations

- I.1- Rapport financier
- I.2- Patrimoine

II- Qualité du service

- II.1- Mesures de la qualité
- II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

III- Annexe : Compte-rendu technique et financier

- III.1- Compte-rendu financier
- III.2- Compte-rendu technique

IV- Perspectives

Documents joints

- Introduction -

A/ Le rapport du délégataire qui vous est soumis répond aux obligations réglementaires et contractuelles suivantes :

1- Article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 :

Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, y compris dans le cas prévu au III de l'article 6 de la présente ordonnance, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

2 – Article 33 du décret du 1er février 2016 :

I. - Le rapport prévu par l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 susvisée est produit chaque année par le concessionnaire, avant le 1er juin.

Il tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné et respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le concessionnaire à la disposition de l'autorité concédante, dans le cadre de son droit de contrôle.

Ce rapport comprend, notamment :

1° Les données comptables suivantes :

a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;

b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

2° Une analyse de la qualité des ouvrages ou des services demandés au concessionnaire, comportant tout élément qui permette d'apprécier la qualité des ouvrages ou des services exploités et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité des ouvrages ou des services est notamment appréciée à partir d'indicateurs, proposés par le concessionnaire ou demandés par l'autorité concédante et définis par voie contractuelle.

II. - Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, le rapport comprend également :

1° Les données comptables suivantes :

a) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, comportant notamment une description des biens et, le cas échéant, le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

b) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession ;

c) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service concédé ;

d) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession et nécessaires à la continuité du service public ;

2° Une annexe comprenant un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service, notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

2- Articles du Cahier des Charges

Titre V-Contrôle et Sanctions- art.30

Le rapport relatif à la concession comporte notamment :

- un compte-rendu technique,
- un compte-rendu financier,
- une annexe permettant à la collectivité d'apprécier les conditions d'exécution et la qualité du service public.

Le compte-rendu technique comprend une information sur les points suivants :

- les effectifs et qualification du personnel,
- les travaux d'entretien, de renouvellement ou de modernisation, effectués pendant l'exercice écoulé,
- l'évolution générale de l'état des ouvrages, installations, équipements et matériels et le programme des travaux à effectuer dans l'année en cours.

Le compte rendu financier retrace la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public, présente la totalité des charges et produits avec leur évolution par rapport à l'année précédente, ainsi que le compte d'exploitation. Les comptes sont établis conformément au plan comptable général et au guide comptable des entreprises concessionnaires de service public.

B) Les renseignements juridiques sur l'exploitation

La Société d'Expansion Touristique de Briançon (S.E.T.B), exploitant le casino de Briançon est une société par actions simplifiée au capital de 225 000 € dont le siège social est situé 7 avenue Maurice Petsche à Briançon (05100), inscrite au RCS de Gap sous le n° 428 922 074.

La Société S.E.T.B est une filiale de la Société d'Animation Touristique et Artistique, elle-même filiale de Groupe Lucien Barrière, société par actions simplifiée, au capital de 1.215.144,68 € ayant son siège 35 Bd des Capucines – 75002 Paris.

La convention de délégation de service public a été signée le 16 septembre 2010 pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} octobre 2010, expirant le 30 septembre 2030.

3 avenants ont été conclus, portant sur le prélèvement à employer :

- avenant 1 signé le 23 septembre 2013
- avenant 2 signé le 16 décembre 2013
- avenant 3 signé le 08 juillet 2015

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 30 septembre 2011 pour une durée de 3 ans expirant le 30 septembre 2014. Son renouvellement a pris place par arrêté en date du 26 septembre 2014 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2019.

I- Comptes retraçant la totalité des opérations

I.1- Rapport financier

Principes et méthodes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2015 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Conformité au règlement CRC 006 relatif à la nouvelle loi sur les passifs,
- Conformité au plan comptable annexé à l'arrêté du 27 février 1984 relatif à la comptabilité des casinos,
- Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a appliqué à compter de l'exercice ouvert le 1er novembre 2005 les nouveaux règlements 2002-10 et 2004-06. Ces changements de méthode sont sans impact significatifs.

Les Principales méthodes comptables retenues sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.
- La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré
- Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Calcul des amortissements et des provisions

Les amortissements sont calculés suivant le mode économique assimilé au linéaire:

Logiciels	de 1 à 3 ans
Constructions	de 20 ans à 50 ans
Agencement des Constructions	de 10 ans à 25 ans
Installations techniques	de 5 à 15 ans
Matériels et outillages industriels	de 5 à 10 ans
Installations générales, agencements	de 5 à 15 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobiliers de bureau	de 5 à 10 ans

Dans le cadre des contrats de concession et pour les biens de retour, les durées d'utilité sont plafonnées le cas échéant à la durée résiduelle du contrat de concession.

Les provisions sur créances douteuses sont valorisées au réel hors taxes.

La société constitue des provisions pour faire face aux risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

Commissariat aux Comptes

Les comptes sont audités et certifiés par le cabinet Ernst & Young Audit (Tour Ernst & Young, 11 Allée de l'Arche – 92037 Paris La Défense Cedex)

Compte d'exploitation

Les comptes sont établis selon les règles et principes prévus par la réglementation française en vigueur. Il n'y a pas eu de modification significative de méthode au cours de l'exercice.

Tous les produits et charges sont affectées directement à l'exploitation du casino.

Documents joints :

Copie des tableaux 1 à 4 de la liasse fiscale

Faits marquants et commentaires sur l'évolution du chiffre d'affaires

Comparativement à bon nombre d'entreprises, le Groupe Barrière et ses filiales sont pleinement impactés par le contexte économique et financier qui frappe lourdement les performances, les activités et les structures financières des entreprises. Plus qu'un phénomène ponctuel, ce contexte dure depuis maintenant plusieurs années en raison d'un contexte mondial économique et financier difficile.

A ce jour, l'environnement macro-économique en France est marqué par un contexte économique fortement morose, une absence de croissance et des indicateurs de conjoncture au plus bas. A cela, s'ajoutent les conséquences inhérentes à des décisions ayant eu des impacts négatifs majeurs sur l'activité Casinos en France :

- la poursuite d'ouverture de nouveaux casinos dans un marché saturé et morose ;
- l'instauration du contrôle aux entrées depuis le 1^{er} novembre 2006 ;
- l'interdiction de fumer dans les casinos depuis le 1^{er} janvier 2008 (décret du 15 novembre 2006) ;
- la crise financière depuis septembre 2008 lourdement amplifiée en 2009 ;
- une activité des casinos qui reste très fortement réglementée et hautement taxée ;
- la taxe sur les salaires (particularité applicable à l'activité des casinos avec une tranche supplémentaire de 20 % et un alignement de la taxe sur celle applicable aux cotisations de CSG et de CRDS) ;
- l'augmentation du forfait social ;
- l'augmentation du taux de la TVA (d'une part sur nos activités de restauration et d'animation, et d'autre part sur notre activité de jeux, étant non soumise à TVA, empêche la récupération de la TVA facturée par nos fournisseurs, ce qui en aggrave par conséquence le montant de la charge totale facturée et comptabilisée dans les comptes de la société) ;
- un renforcement au niveau national et international du contrôle financier des particuliers ;
- le rabot fiscal sur la déductibilité d'une quote-part de charges financières pouvant restreindre les investissements financés par des sources de financement externes ;
- l'évolution au 31 octobre 2014 de la fiscalité des jeux et plus particulièrement des modalités de calcul du prélèvement, impactant le taux marginal de prélèvement à la hausse.

Chacune des activités du Groupe Barrière est impactée par un effet ciseau de baisse parfois drastique de ses marchés de clientèles et une pression fiscale forte et croissante engendrant un déséquilibre certain de ses résultats.

La préservation de l'entreprise dans sa dimension de Groupe impose de continuer les efforts déjà entrepris en matière de maîtrise des charges pour réagir aux variations d'activité et réduire les charges fixes.

Dans la continuité de l'évolution permanente de son modèle économique, et encore tout récemment la finalisation de la centralisation de la comptabilité initiée en 2014 et la centralisation des services Paie, le Groupe Barrière souhaite poursuivre la maîtrise de ses charges et garantir ainsi dans la mesure du possible la pérennité de l'ensemble des emplois.

En effet, le Groupe Barrière a un niveau de dette élevé. De ce fait, il est crucial de préserver le niveau de résultat opérationnel qui permet le financement des investissements stratégiques indispensables au développement et à la pérennité des établissements et au remboursement de la dette.

En dépit des contraintes de l'environnement économique évoquées ci-avant, nous pouvons constater au niveau national une légère amélioration des résultats au cours de l'exercice 2014-2015.

Malgré cette évolution, les résultats demeurent fragiles et encore largement inférieurs à ceux d'avant la crise de 2008. Depuis le 1^{er} novembre 2007 jusqu'au 31 octobre 2015, le Groupe a connu une décroissance à périmètre constant français de son Produit Brut des Jeux de - 25 %.

En 2015, les 202 casinos Français (2 ont fermés en cours d'exercice 2015) ont atteint un total de 2,18 milliards d'euros (+2,7% par rapport à 2014) de Produit Brut des Jeux sur l'exercice. Le marché français a accusé entre le 1^{er} novembre 2007 et le 31 octobre 2015 une baisse de - 28 % et ce malgré l'ouverture de nouveaux casinos (8 casinos ont été ouverts entre ces 2 dates).

La pérennité ou la situation financière et économique des établissements du Groupe Barrière peut donc s'avérer fragile, obligeant à renégocier les conditions d'exploitation de certaines concessions dont les modalités d'exécution inhérentes à des éléments exogènes majeurs, créent un déséquilibre significatif en défaveur du casino, dont les variables d'ajustement sont limitées eu égard aux conditions d'exploitation et réglementaires de l'activité.

Concernant le casino Barrière de Briançon, l'activité sur l'exercice 201/2015 affiche une progression de chiffre d'affaires Net de +6.8 % par rapport à l'exercice précédent.

Actionnariat du Groupe Lucien Barrière :

La famille Desseigne Barrière, actionnaire majoritaire de la Société Groupe Lucien Barrière détient, depuis le 4 mars 2011, 60 % du capital de Groupe Lucien Barrière (contre 51% précédemment), et la Société Fimalac Développement (filiale de Fimalac SA) en détient 40%, après avoir acquis les titres auprès du Groupe Accor.

Fimalac souhaite poursuivre le développement de ses investissements dans le domaine des spectacles, de la création artistique et d'opérations immobilières. Fimalac présente le profil assurant le mieux la stabilité de l'actionnariat de Groupe Lucien Barrière et sa croissance.

Cette opération qui a modifié l'actionnariat de Groupe Lucien Barrière n'a pas eu d'incidence sur le contrat de délégation de service public avec la Ville.

L'actionnariat de Groupe Lucien Barrière n'a pas été modifié sur l'exercice 2014/2015.

Evolution du Chiffre d'Affaires

	N-1	N	Ecart N/N-1
Produit Brut Machines à sous	2.458K€	2.278K€	(180K€)
Produit Brut Jeux de tables	153K€	268K€	115K€
Chiffre d'Affaires Restauration	260K€	309K€	49K€
Chiffre d'Affaires Hébergement			0
Chiffre d'Affaires Autres			0
Total Chiffre d'Affaires BRUT			0
Prélèvement	863	739	(124 K€)
CA NET	2.000	2.130	130 K€

Evolution du produit brut machines à sous

Baisse du Produit Brut Machines à Sous, due en partie à un transfert de chiffre d'affaires sur la Roulette Electronique, une baisse est à noter sur les mois de Mai à Juillet à cause de la fermeture de la RD1091.

Evolution du produit brut des jeux de tables

Nette Evolution du Produit Brut des Jeux de Table, la Roulette Electronique installée du 19 Décembre 2014 au 01 Avril 2015 a contribué à accroître le Chiffre d'Affaires.

Evolution du chiffre d'affaires restauration

Belle évolution au niveau de la Restauration, l'activité Séminaire et Groupes a été génératrice de couverts et de volume d'affaires, la clientèle individuelle est de plus en plus assidue.

Evolution du prélèvement versé à la Ville**Evolution des charges**

La poursuite de la politique de maîtrise des charges d'exploitation au travers de la stricte optimisation des coûts de fonctionnement, tout en préservant la qualité de service, a permis de diminuer le niveau des charges. Le montant total des charges constatées en 2014/2015 est en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

I.2- Patrimoine

Description des locaux exploités par le Casino

Le bâtiment du casino, d'une superficie totale de 1800m², relève du domaine public communal de la Ville. La SETB l'occupe en vertu d'une convention de mise à disposition du domaine public communal nécessaire à l'exploitation du casino, signée en date du 16 septembre 2011.

Il est composé des espaces suivants :

- Au rez-de-chaussée, un hall d'entrée qui dessert, sur la gauche la salle du restaurant, les locaux cuisine et, sur la droite, la salle des Machines à sous où se situe le bar.
- Dans le prolongement du hall, se trouve la salle de spectacle à gauche et sur la droite, le salon des jeux.
- Les locaux techniques sont situés entre le salon des jeux et la salle des Machines à sous.
- Au premier étage, se trouve la partie administrative, le TGBT, le PC Sécurité, les vestiaires et les bureaux de la direction.

Etat des immobilisations

Les variations du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'exercice sont jointes en annexes (Copie des tableaux 5 et 6 de la liasse fiscale).

Investissements réalisés

Le casino a mis en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'entretenir et d'améliorer les biens immobiliers et mobiliers, ceci en conformité avec les réglementations en vigueur pour les établissements recevant du public.

- Au cours de cet exercice, les principaux investissements ont concerné le remplacement de Machines à Sous, et la maintenance du Bâtiment

Investissements réalisés dans le cadre du compte 471

Article 26 du Cahier des Charges

« Les sommes correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos en application du mécanisme mis en place par les articles L.2333-54 et R 2333-76 du code général de Collectivités Territoriales seront inscrites en totalité à un compte spécial ouvert dans la comptabilité du casino et ayant pour objet d'augmenter le pouvoir attractif du casino de la commune de Briançon. L'affectation de ces sommes inscrites sur ce compte sera soumise à l'accord préalable de la Collectivité dans le cadre d'un avenant. »

Investissements réalisés dans le cadre du compte 471

L'article L2333-57 du CGCT (qui imposait aux casinos de consacrer 50% de leurs recettes supplémentaires à des travaux d'investissements destinés à l'amélioration de l'équipement touristique) a été supprimé au 31 octobre 2014

Investissements réalisés dans le cadre du compte 471
Article 26 du Cahier des Charges

« Les sommes correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos en application du mécanisme mis en place par les articles L.2333-54 et R 2333-76 du code général de Collectivités Territoriales seront inscrites en totalité à un compte spécial ouvert dans la comptabilité du casino et ayant pour objet d'augmenter le pouvoir attractif du casino de la commune de Briançon. L'affectation de ces sommes inscrites sur ce compte sera soumise à l'accord préalable de la Collectivité dans le cadre d'un avenant. »

Investissements réalisés dans le cadre du compte 471

L'article L2333-57 du CGCT (qui imposait aux casinos de consacrer 50% de leurs recettes supplémentaires à des travaux d'investissements destinés à l'amélioration de l'équipement touristique) a été supprimé au 31 octobre 2014

Le solde du compte 471 au 31 octobre 2014 s'élevait à 63 904.02 €, l'intégralité a été affectée à des travaux en vue de l'augmentation du pouvoir attractif du casino et de la ville par l'avenant 3 (travaux réalisés au cours de l'année 2015).

1. Réfection de l'enrobé du parking du Casino
2. Reprise des peintures de la cage de l'escalator du Prorel
3. Embellissement du pied de la station
4. Fourniture d'un appareil compatible avec le système de paiement de la RMBS pour l'établissement de remises sur le stationnement

Dotation aux amortissements

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation est décrit dans la partie I-1 Principes et méthodes.

Charges liées à la conservation du patrimoine

L'établissement emploie 1 personne affectée à l'entretien et la maintenance des installations et des bâtiments.

Pour maintenir les locaux et les installations dans un état de qualité et de performance, l'établissement a engagé 206 982 € en entretien maintenance (poste entretien + sous traitance sur ces travaux).

Situation des biens de retour, de reprise du service délégué et biens propres :

La situation à la clôture de l'exercice des biens de retour est la suivante :

- Valeur brute des biens de retour à la clôture de l'exercice : 1 693 964 €.
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice : 1 360 079 €.
- Valeur nette comptable des biens de retour à la clôture de l'exercice : 333884 €.

Autres pointsDescriptif du personnel

Le nombre de salarié moyen de l'établissement s'est élevé sur l'exercice à 31 personnes. Un effort particulier est apporté à la formation professionnelle continue qui représente 1.6 % de la masse salariale et 118 heures de formation pour l'ensemble des salariés.

II- Qualité du service

Réglementation des jeux

Tout au long de la délégation, le directeur du casino s'attache à un strict respect du cahier des charges et entretien des relations suivies avec les autorités locales. Ces préoccupations sont également relayées au plus haut niveau du Groupe Barrière. Les procédures mises en place par le groupe en terme de contrôle interne, de surveillance des salles (moyens vidéo performants), de formation du personnel et de recrutement (demande d'agrément auprès des renseignements généraux pour le personnel au contact de la clientèle, des caisses et des jeux) doivent permettre d'assurer en permanence la qualité du service.

Le strict respect par l'établissement de la réglementation des jeux est notamment vérifié par nos autorités de tutelles mais aussi par des structures internes spécialisées salariées ou non de Groupe Barrière (équipe d'audit interne parfois relayée par des équipes d'audits externes).

La qualité du service s'apprécie à partir des indicateurs suivants

II.1- Mesures de la qualité de service

II.1.1- Nombre d'entrées dans le casino

Exercice 2013/2014	Exercice 2014/2015
49652	51302

Nette augmentation du nombre d'entrée de Novembre 2014 à Avril 2015, une baisse est à noter sur les mois de Mai à Juillet dû à la fermeture de la RD 1091 Grenoble – Briançon.

II.1.2- Nombre de couverts (restaurant(s) du casino)

Exercice 2013/2014	Exercice 2014/2015
8890	9921

Augmentation du nombre de couverts individuels grâce à la création de packages attractifs alliant le repas et des jetons. La création d'une plaquette séminaire a permis de mettre en valeur l'activité « Groupe/Séminaire » qui reste en croissance depuis 2 ans.

II.1.4- Commentaires autres activités

Artistique et Culturel

1 – L'art sous toutes ses formes au Casino

Une programmation variée destinée à tous les publics, c'est ce que propose le Casino tout au long de l'année. Au cours de l'exercice 2013 / 2014, le Casino a accueilli des expositions, des concerts, des spectacles et a organisé pléthore d'animations.

2 - Le lieu d'accueil

Le Casino dispose de deux salles polyvalentes de 270m² et de 250m², répondant aux normes de sécurité, et bénéficiant de matériel de sonorisation, d'éclairage et de scènes. Ces salles sont utilisées par les associations locales pour diverses animations et par des organismes publics ou privés qui y organisent leurs assemblées générales, congrès, salons ou séminaires ou bien encore des soirées.

Animations des associations locales

La salle est mise à la disposition des associations locales pour les organisations suivantes :

- Concerts de l'Altitude Jazz Festival (association « Les Décablés »)
- Présentation de l'équipe de hockey sur glace des Diables Rouges
- Répétitions et concerts lyriques Offenbach (association « Culture en Montagne»)
- Finales des tournois de Poker (association ASPIC Poker)
- Animations autour de la Zumba (Association Kidisport)
- Animations Country (Association Appalaches Country Club)
- Présentation de l'équipe de Basket (Basket Ball Briançonnais)
- Animations autour de la salsa (Association K'Danse)
- Défilé de mode des Enseignes de Briançon

Lieu de réunion des sociaux-professionnels et des particuliers

Les salles polyvalentes du Casino sont également équipées de vidéoprojecteurs, de 2 écrans, de micros sans fil.

L'une d'elle bénéficie d'un accès direct au restaurant du Casino. Elle est devenue le cadre privilégié de séminaires professionnels ou de banquets privés.

II.1.5- Processus des « visites mystère » et des procédures d'enquête du Groupe Barrière (DMS)

De plus en plus, la Satisfaction Client est au cœur des préoccupations des Casinos Barrière. Pour cerner au plus près cette Satisfaction Client, différentes techniques marketing sont utilisées pour notamment mesurer ce qui est à l'origine de la Satisfaction Client.

Un enquêteur professionnel, tel un client parmi d'autres, se rend dans nos établissements de jeux, et se met en situation réelle. Il observe et analyse les différentes séquences consommateurs à travers un parcours client sur 7 espaces (téléphone, extérieurs, services généraux, machines à sous, jeux traditionnels, restaurants, bars) et effectue ainsi de manière régulière et précise un suivi Qualité

du réseau des casinos Barrière pour en évaluer la qualité de services. Dans chaque espace, on mesure la norme produit, la norme service, la communication identité visuelle, la propreté et l'entretien à l'aide de 256 items.

Ces visites inopinées se déroulent plusieurs fois par an dans chacun des établissements du groupe. Grâce à ces mesures régulières, les résultats obtenus permettent d'identifier les points forts et les points faibles de nos sites et afin d'enclencher des actions correctives immédiates pour ainsi créer une dynamique de progrès permanente.

II.1.6- Observations significatives de clients sur le registre :

Il n'y a pas d'observation de clients sur le registre pour l'exercice.

II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

II.2.1- Accueil, informations et suivi des usagers :

Nous accordons une importance particulière à l'accueil des usagers.

Dans le cadre de la démarche de qualité de service « As de l'accueil » tous les employés et managers du casino ont été sensibilisés et formés pour recevoir le client dans les meilleures conditions. Les équipes de l'établissement ont identifiés les éléments pour maintenir et améliorer le confort et le service du client (attitude, attention et action). Pour ce faire, informer, orienter, conseiller et appréhender les besoins des visiteurs sont les préoccupations majeures des employés et managers du casino afin de présenter une qualité de service irréprochable. Des formations sont par ailleurs tenues pour maintenir et améliorer la qualité de service.

Prévention pour un jeu responsable

Le Casino s'engage à mettre en place un processus de prévention pour un jeu responsable dont l'objectif est que les clients ne subissent pas de conséquences dommageables, dues à un excès de la pratique de jeu, afin que nul ne puisse sacrifier sa situation financière, sociale ou économique, qui seraient des causes pouvant altérer la déontologie et le devenir économique de la filière des casinos.

Formation du personnel à la prévention de l'abus de jeux

Soucieux d'exercer son activité, d'une part en se conformant strictement à la législation en vigueur (respect notamment de la mesure d'interdiction de jeu) et d'autre part en respectant une éthique indispensable à la profession, le casino s'est volontairement engagé depuis plusieurs années, avec les autres sociétés du Groupe Barrière, dans une politique de prévention aux risques d'abus de jeu.

Celle-ci s'est traduite cette année encore, par une formation dispensée aux collaborateurs en contact avec la clientèle, par une forte communication en place sur le site ainsi que par l'animation d'une cellule de veille composée de salariés travaillant pour différentes activités (jeux traditionnels, machines à sous, accueil, ...).

« Préférez un Jeu Responsable » c'est le nom du programme de lutte contre l'addiction lancé dans l'ensemble des établissements du Groupe Barrière en juin 2009.

Pour le Casino Barrière de Briançon, l'organisation interne et les résultats de ce programme se déclinent comme suit :

Organisation interne

- le(s) correspondant(s) du casino en charge du suivi du programme et de la relation client est (sont) :
 - Fabrice Pere
 - Hervé Couroux

Formation des personnels

Groupe Barrière a mis en place des formations spécifiques afin de sensibiliser les personnels en contact avec la clientèle aux risques d'addiction.

Pour le casino Barrière Briançon ;

- 9 salariés ont été formé en 2013, 2014, et 2015

Information et sensibilisation de la clientèle

Des affiches sont présentes dans le Casino dans le but de sensibiliser les clients aux risques d'addiction.

Des brochures sont également en permanence à la disposition de la clientèle. Cette information présente les niveaux de risques, permet de se situer dans ce domaine, et propose également des adresses utiles de professionnels de santé et (ou) de Centre de traitement des addictions situés proche du casino.

Un site internet exclusivement dédié au jeu responsable (une création du Groupe Barrière) informe les joueurs et le grand public sur le risque d'abus de jeu. Il permet de faire le lien entre le Casino et ses joueurs, de donner l'ensemble des conseils utiles aux joueurs, en les mettant en contact avec des partenaires professionnels de santé.

Dispositif dédié aux jeunes joueurs de poker

Dans la continuité du dispositif Jeu Responsable, le Groupe Barrière a souhaité renforcer son dispositif de prévention en 2015 par une action de sensibilisation auprès des jeunes et plus particulièrement des jeunes joueurs de Poker.

La brochure intitulée « No Tilt ! Joue la Cool » est également présente, en permanence, dans l'espace poker du casino.

La brochure est divisée en 4 parties :

- la page de garde
- une seconde page « témoignage »
- une troisième partie dit de « décryptages » avec des informations concrètes sur le jeu excessif, en lien avec le témoignage
- enfin une quatrième partie qui présente quelques conseils de gestion de bankroll

La Limitation Volontaire d'Accès (L.V.A.)

La L.V.A. est au cœur du dispositif du Jeu Responsable

- c'est un service mis à disposition des clients du casino qui leur permet de mieux maîtriser leur niveau de fréquentation dans l'établissement ;
- la L.V.A. valable dans l'ensemble des casinos du Groupe Barrière, est un gage de sérieux de nos établissements dans ce domaine ;
- c'est un service unique et exclusif des établissements du Groupe Barrière.

Pour l'exercice 2014/2015, le Casino Barrière de Briançon a signé 18 contrats de L.V.A.

Orientation des clients en situation d'addiction

En 2014-2015, le casino de Briançon a collaboré avec l'établissement hospitalier ou les services du CSAPA 'Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, 15 rue du Poet Ollagnier 05107 Briançon dirigé par le docteur Romuald FARYS, addictologue.

Accueil et Informations données aux clients

Accueil et Informations données aux clients

Les axes de formation de notre personnel ont prioritairement porté sur le management, l'accueil du client, dans le cadre de notre métier (réglementation des jeux, protection du joueur) au contact de la clientèle

Comme chaque année, des moyens importants sont consacrés à la promotion de l'établissement et de ses activités destinées au développement touristique et culturel de la Commune.

Ces moyens tant humains que financiers, visent à commercialiser à la fois les activités de jeux, mais aussi la restauration et les activités artistiques et culturelles.

Sont utilisés pour cela les supports de communication dits de « mass média » parmi lesquels :

- des insertions dans la presse quotidienne régionale,
- des spots publicitaires sur les radios locales,
- des campagnes d'affichage,
- des campagnes SMS pour des communications ciblées
- la diffusion des informations sur les réseaux sociaux,
- l'impression bimestrielle du programme des animations « CasinoNews ».

Respect des affichages obligatoires

Tous les points de vente de débit de boissons affichent les informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs.

Tous les tarifs des restaurants sont affichés à l'entrée de l'établissement concerné.

Toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un casino font l'objet d'un affichage réglementaire, comme les minima de tables, les listes de jeux pratiqués, le règlement des jeux, les informations sur la vidéo surveillance, l'information sur la protection des mineurs...

Ethique et comportement

La nature même des activités exercées, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements dits frauduleux.

L'activité casino doit faire face à des risques de détournement de fonds et des risques de tricherie. L'établissement a toujours fait preuve d'une grande vigilance en créant des postes dédiés au contrôle, en respectant la séparation des tâches et en optimisant les systèmes d'information. De plus, le système informatique en place contribue à sécuriser les opérations, notamment en renforçant l'intégrité des flux financiers.

En outre, un dispositif de caméras placées dans les salles de jeux et reliées à une salle de contrôle vidéo, géré par un personnel qualifié constitue un moyen de prémunir les casinos contre les tricheries, vols et autres activités criminelles.

Le casino s'attache par ailleurs à respecter les principes de contrôle interne. Il améliore de façon constante ses systèmes d'information et de contrôles en traçant au mieux toutes ses opérations (jeux, restauration, spectacles, autres). Enfin, la surveillance visuelle et vidéo participe également aux processus de contrôle.

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

I - Le principe général

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre le blanchiment imposent aux représentants légaux et aux directeurs responsables des casinos de se montrer particulièrement vigilants et de prendre toutes mesures pour détecter et rendre compte à Tracfin des comportements suspects.

Partant d'un travail d'analyse et d'observation qui lui incombe, le directeur responsable doit porter à la connaissance de Tracfin les opérations effectuées dans les salles de jeu qui lui paraissent suspectes et qui semblent provenir d'une infraction pénale.

La déclaration de soupçon rédigée par le directeur responsable doit se fonder sur des données vérifiables et sur une appréciation subjective des opérations litigieuses en fonction de la nature de sa clientèle et de son expérience personnelle du monde des casinos.

Afin de pouvoir au mieux remplir cette obligation, le directeur responsable doit pouvoir compter sur la collaboration des personnels en fonction capables eux aussi de détecter les comportements à risques. C'est la raison pour laquelle, il doit s'assurer que les salariés connaissent les critères de vigilance retenus qui sont régulièrement rappelés au cours des séances de formation continue et lors des recrutements. Tous nos personnels qui traitent les valeurs et ceux qui sont au contact de la clientèle dans les salles de jeu ont reçu ces formations conformément aux prescriptions du Service central des courses et jeux.

II - Organisation du dispositif au sein du Casino :

Chaque établissement du Groupe Barrière est doté d'un manuel de Procédures internes relatif à la lutte contre le blanchiment dans lequel on retrouve les règles générales émanant de notre autorité de tutelle. De plus, à la fin de la saison, le directeur du casino rédige un rapport annuel d'activité adressé au Service central des courses et jeux. Les points suivants ont été déclinés dans le rapport de 2014/2015 du Casino :

A) Référents de l'établissement

Pour le casino Barrière de Briançon : les référents sont :

- Déclarant : Philippe Escuer
- Correspondant : Hervé Couroux

B) Actions de formations réalisées dans mon casino en 2014/2015

*Formation anti-blanchiment d'argent effectuée par Monsieur Roland Gauze (Directeur Sécurité du Groupe Barrière) en date du 03 Juin 2014.
Formation et Rappel effectués le 01/10/2015 au service Caisse.*

C) Dispositifs de surveillance mis en place

Formation « Détection de faux billets » effectuée par la Banque de France le 15/09/2015.

Le Comité Lutte Anti Blanchiment d'argent s'est réuni 3 fois au cours de l'année soit les 5 Février 2015, 06 Août 2015 et 01 Octobre 2015.

D) Envois de déclarations de soupçon à TRACFIN
(Cette information est confidentielle)

II.2.2- Règles d'hygiène et de sécurité

Sécurité alimentaire

S'agissant de la restauration, les règles d'hygiène dans les espaces de production (cuisines, laboratoires..) ont été formalisées dans le "Guide Lucien Barrière de la sécurité alimentaire". Ce guide interne des bonnes pratiques d'hygiène, répondant aux exigences de la réglementation en vigueur, garantit au groupe une conformité totale du PMS (Plan de maîtrise sanitaire). Sur ces bases, le Groupe Barrière a mandaté un organisme indépendant chargé d'évaluer le niveau d'hygiène de chacun des établissements selon des fréquences qui varient en fonction du nombre de couverts servis. Des prélèvements bactériologiques de produits et surfaces sont réalisés mensuellement sur l'ensemble des exploitations du groupe.

Les autorités administratives officielles et compétentes effectuent des contrôles sur notre exploitation :

La DDPP (Direction départementale de la protection des populations)

La DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

La qualité des produits servis, la sélection des fournisseurs référencés et audités, associées à des contrôles internes et administratifs, ont permis à nos établissements de préserver la sécurité alimentaire, le confort et le bien-être de la clientèle.

Hygiène et sécurité

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre Société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique, ...

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;
- l'accessibilité aux personnes handicapées.

Les organismes tels que l'Apave et le bureau Veritas interviennent une fois par an sur l'ensemble des contrôles obligatoires au titre des ERP.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Équipement, ...) intervient tous les un à trois ans suivant les établissements.

Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.

L'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire est strictement appliqué, et fait l'objet de vérifications, contrôles et suivi par le laboratoire SILLIKER.

En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et remédier aux insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, un responsable de sécurité incendie est nommé, assurant des formations initiales et continues sur prévention des risques incendie pour le personnel (niveau SIAP 1, SIAP 2 et SIAP 3), et utilisation des moyens de lutte contre l'incendie.

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée et mise à jour chaque année.

Les établissements sont tous équipés de défibrillateurs automatiques.

Le directeur de la sécurité du Groupe ainsi que le département d'audit interne interviennent également sur ces thématiques au cours de leurs missions respectives sur notre site.

Sûreté de l'établissement

L'ensemble des établissements du groupe est sécurisé grâce au système de vidéosurveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs de fonds, de nouvelles procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés.

Contrairement à l'année 2011 où 10 vols à main armée avaient été commis à l'encontre des casinos français, l'année 2012 a été marquée par un net recul de ce type d'agressions puisque seulement 2 faits ont été recensés au préjudice d'autres groupes. En 2013, comme en 2014, 4 établissements en France ont fait l'objet d'agressions à main armée. En 2015 nous constatons 2 vols à main armée.

Il n'en demeure pas moins que les casinos du Groupe Barrière restent fortement mobilisés avec des équipes de sécurité particulièrement attentives qui sont en liaison régulière avec les services de police et de gendarmerie.

La Direction Générale poursuit donc la mise en place d'un plan d'action et d'investissements destiné d'une part à dissuader les tentatives des malfaiteurs et d'autre part à permettre à nos salariés de travailler dans de meilleures conditions et à notre clientèle de fréquenter nos salles de jeu en toute sécurité.

Dans les régions sensibles, nos établissements ont été équipés de caisses automatiques dont le but principal est de rendre les fonds beaucoup plus difficilement accessibles pour les malfaiteurs en les dissuadant d'entreprendre toute forme d'agression. Un premier bilan permet de dire que ces nouveaux matériels de sécurité sont très bien perçus par nos personnels ainsi que par nos clients.

Par ailleurs, les procédures internes relatives à la manipulation des fonds sont régulièrement modifiées si nécessaire et de nouveaux matériels équipent nos coffres en back office.

D'autre part, certains casinos ont recours dans des zones sensibles à des maîtres-chiens qui surveillent la nuit les accès et les parkings réservés à notre clientèle.

Enfin, les procédures d'arrivée de nos personnels tôt le matin ont été revues pour éviter de nouvelles agressions et prise d'otages.

Il semble aussi très important de rappeler que nous sommes attachés au développement de la concertation et de relations suivies entre l'établissement et la commune pour entretenir une politique adaptée de sécurité en liaison étroite avec les services de police et de gendarmerie. Nous souhaitons ardemment que les propositions qui sont faites par nos directeurs d'établissements pour améliorer la sécurité autour du casino soient bien prises en compte pour le bien-être général de nos clients et de nos personnels.

II.2.3- Décoration, ambiance

Nous veillons à ce que notre établissement soit un lieu de détente, de convivialité et de loisirs et tant la décoration que l'ambiance doit y contribuer.

Cette année un espace « Café des Sports » a été réalisé, apportant davantage de confort et de convivialité. Les événements sportifs peuvent ainsi être suivis au quotidien dans un espace dédié à cet effet.

En matière de décoration, nous suivons les préconisations du Groupe Barrière pour les événements calendaires comme les fêtes de fin d'année

II.2.4- Développement durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale

C'est en 2008 que le groupe Barrière a amorcé sa démarche Développement Durable sur l'ensemble de ses établissements. Deux années plus tard, le Groupe décidait d'étendre ce processus à tous les collaborateurs en leur proposant, dans chaque établissement, un cycle de formation les sensibilisant au développement durable et plus particulièrement au système de management environnemental.

C'est ainsi qu'en décembre 2011, Groupe Barrière obtenait sa première certification ISO 14001 sur un premier périmètre de 11 établissements. La norme ISO 14001 constitue un cadre définissant des règles d'intégration des préoccupations environnementales dans les activités de l'entreprise afin de maîtriser les impacts sur l'environnement et ainsi concilier ses impératifs de fonctionnement et de respect de l'environnement. En mars 2012, le nombre d'établissements certifiés atteignait les 22 structures, et ainsi de suite jusqu'en février 2013 où l'intégralité des établissements français du groupe obtiennent la certification.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2014, l'audit de renouvellement de certification ISO 14001 a été réalisé auprès d'un échantillon d'établissements représentatifs du groupe Barrière. Le rapport établi par Ecocert, l'organisme auditeur, a confirmé la maturité de notre système de management environnemental. Les établissements Barrière ont été certifiés ISO 14 001 de 2011 à 2015.

Après 5 années d'efforts et de beaux résultats sur la partie environnementale, c'est naturellement que le Groupe a décidé d'évoluer sur une démarche plus globale de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) en se basant sur la norme ISO 26 000. ISO 26 000 est la norme internationale de RSE. Basée sur un principe d'amélioration continue et de progression elle n'est pas certifiable, mais évaluable par un organisme indépendant.

La démarche RSE du Groupe se compose de 5 thématiques :

- Gouvernance & Dialogue
- Relation Clients
- Employeur Responsable
- Environnement
- Développement local

Le Groupe a fait évaluer en janvier 2016 sa politique RSE au regard de l'ISO 26 000 par AFNOR Certification et a obtenu 63% à l'évaluation Score RSE.

Les engagements RSE de Barrière sont les suivants :

	GOVERNANCE & DIALOGUE	<p>Veiller à la transparence et la loyauté dans les affaires Développer une bonne gouvernance Développer le dialogue avec nos parties prenantes</p>
	RELATION CLIENTS	<p>Veiller à l'accessibilité de notre offre Gérer la relation clients de façon responsable Partager notre démarche avec nos clients Accentuer le programme de Jeu Responsable Introduire des offres de tourisme durable</p>
	EMPLOYEUR RESPONSABLE	<p>Développer le capital humain Amorcer une réflexion sur le mieux-vivre au travail Faire de la diversité une richesse Développer un management responsable</p>
	ENVIRONNEMENT	<p>Réduire nos consommations d'énergie, faire progresser le bâtiment durable Favoriser l'économie circulaire : réduire, réutiliser et recycler nos déchets Promouvoir une alimentation responsable, lutter contre le gaspillage alimentaire Préserver la biodiversité Garantir des établissements sains</p>
	DÉVELOPPEMENT LOCAL	<p>Accentuer les achats locaux dans le respect de la stratégie Achats Groupe Développer l'économie locale Avoir un rôle moteur dans la culture et le patrimoine des territoires</p>

Au-delà de ces engagements, cette procédure garantit au Groupe une conformité totale de nos établissements au Code de l'Environnement en vigueur et témoigne de la volonté affichée du Groupe de s'investir pleinement dans les enjeux du Développement Durable. En partenariat avec de nombreux acteurs de la société civile, cette action responsable se base sur une méthodologie de cohésion et d'amélioration continue, en faveur de nos clients, de l'environnement, et des collectivités territoriales.

Le groupe Barrière reste attentif à la bonne progression du programme pour tous ses établissements. Les avancées notables sont nombreuses et les partenariats avec les municipalités offrent de riches perspectives d'une action responsable, soucieuse de conserver pour les générations futures un environnement de vie sain et pérenne.

Pour le Casino Barrière de Briançon

En matière d'action de sensibilisation, l'activation du partenariat avec l'association Les Bouchons d'Amour connaît toujours un franc succès. L'association caritative parrainée par Jean Marie Bigard a pour principe de récolter les bouchons et de les vendre ensuite à une entreprise de recyclage. Tous les produits des ventes sont ensuite reversés en France au profit de personnes handicapées afin de leur venir en aide dans l'achat de matériels. Cela permet également de participer à des opérations humanitaires ponctuelles.

Le Casino de Briançon s'enorgueillit de figurer parmi les lieux de récoltes les plus importants du département des Hautes-Alpes. Le casino arrive rapidement au top du classement en devenant « Bouchons de Bronze 2013 » avec une récolte

de 3780 litres. Et, l'année suivante, « Bouchons d'Argent 2014 » avec une récolte effective de 7940 litres soit une moyenne mensuelle de 661.66 litres. En 2015, la récolte est passée à 665.83 litres de moyenne pour un total de 7990 litres, le Casino a d'ailleurs été à nouveau récompensé du titre « Bouchons d'Argent 2015 ».

L'objectif de cette année est de poursuivre l'opération intitulée « Poussons le bouchon plus loin », concomitante avec la semaine du développement durable du 30 mai au 5 juin 2016, elle consistera à remplir de bouchons une benne de 10m³ située sur le parking du casino.

III- Compte-rendu technique et financier

III.1- Compte-rendu financier

RAPPEL PBJ	N-1	N	Valeur	%
	2 863	2 870	7	0.24%

I. Récapitulatif des contributions

	N-1	N	Valeur	%
- Prélèvement direct (<i>cahier des charges</i>) (<i>Tx = x% ou indiquer les taux et les tranches</i>)	863	740	-123	-14,25%
- Compte 471 PAE	33	0	-33	-100%
- Reversement 10% du Plvt Progressif de l'Etat (<i>dans un max. de 5% du budget de la ville</i>)				
TOTAL PLVT	896	740	-156	114,25%
Contribution spécifique au cahier des charges				
-				
-				
TOTAL CONTRIBUTION				
- Redevance d'occupation (<i>lorsque la Ville est propriétaire du terrain et/ou des murs</i>)	58	58	0	0%
• redevance fixe				
• redevance variable				
TOTAL redevance domaniale	58	58	0	0%
TOTAL GENERAL	954	798	156	-16,35%

II. Historique sur 5 ans

	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Total
Chiffre d'Affaires brut	2 870	2 863	2 765	3 131	3 511	15 140
Etat Commune (1)	-833	-956	-876	-1 044	-1154	-4 863
Frais de personnel (2)	-1 060	-1091	-1248	-1264	-1388	-6 051
Autres	-1 088	-955	-923	-957	-809	-4 732
Résultat net	-111	-139	-282	-134	160	-506

Détail (1)

Prélèvement	740	863	781	853	1 064
Loyers versés à la ville	58	58	58	57	56
Impôts et Taxes (LF)	35	35	37	34	34
Cahier des charges			0	0	0
Impôt société					
Total	833	956	876	1 044	1 154

(2) : y compris participation

Le compte rendu financier met en évidence que même si notre Groupe et notre casino sont experts dans nos métiers, il n'en demeure pas moins que des données exogènes et imprévisibles ont impacté significativement à la baisse le niveau d'activité prévu dans le compte prévisionnel d'exploitation malgré le maintien des investissements à un niveau significatif.

III.2- Compte-rendu technique

1) Artistique / Culturel

a) Programmation dans le casino :

Cette saison 2014/2015

- 48 concerts pop, rock, musique brésilienne
- 15 soirées Disc Jokey
- 15 concerts lyriques dédiés à Offenbach
- 18 thés dansants
- 5 dîners dansants
- 4 soirées à thème
- 1 cabaret
- 1 pièce de théâtre
- 6 expositions d'artistes dans la galerie d'art
- 12 lotos gratuits
- des jeux nationaux et tombolas
- des animations calendaires (Beaujolais nouveau, St Sylvestre, St Valentin, Pâques, Fête de la Musique...)

b) Expositions dans l'établissement

Le hall et une partie du restaurant accueillent tous les deux mois des expositions d'artistes. Les expositions sont gratuites pour l'artiste et le vernissage et la communication sont gracieusement offerts par le casino :

- Novembre / Décembre 2014 - Annie Coquelin – Peintures -
- Janvier / Février 2015 – Expo Aimée Pereira dans le cadre de l'Altitude Jazz Festival
- Mars / Avril 2015 – Nadine Fanton « L'Univers » Peintures
- Mai / Juin 2015 - Quebeuls – « De-ci, de-là » Illustrations
- Juillet / Août 2015 – Kanandjo – « Expressions Kanandjick » Peintures
- Septembre / Octobre/ Novembre /Décembre 2015 Monique Perrin « Empreintes »

2) Contribution au développement touristique

Sur les périodes qui suivent les saisons touristiques de novembre à avril, et en été, un effort particulier est fait en matière d'animations musicales, jeux, tirages au sort, soirée dansantes, soirées à thèmes, etc.

Pendant la période des fêtes, la façade est bien particulièrement bien décorée et illuminée.

b) Sponsoring, Partenariat

En 2014/2015, le casino était partenaire de :

- Altitude Jazz Festival
- des « Offenbachiades du Sud », concerts lyriques, dirigés par Monsieur Jean Christophe Keck
- l'association Aspic Poker
- l'association K'Danse (cours de Salsa et de Rock)
- l'association Appalaches Country Club (cours de country)
- l'association Kidisport (cours de Zumba)
- L'association La Troupe qui s'amuse (théâtre)
- l'association Générations Mouvement Briançonnais dans le cadre des thés dansants
- Association Snowkite Masters pour l'organisation de 2 compétitions de Snow Kite
- Les Grands Bains
- la CCI des Hautes-Alpes pour les Trophées de l'Entreprise
- le Briançon Basket Ball
- les Diables Rouges (champions de France de hockey)
- Simon Racing Kart (pilote de rallye Simon Escallier)

c) Presse

Les communiqués de presse et informations sont envoyés régulièrement à une trentaine d'adresses des représentants des principaux médias du département.

Le bon rapport établi avec la presse permet de divulguer le calendrier des animations, de lancer des spots radios sur les nouveautés, et de ce fait, d'augmenter la notoriété du casino.



d) Opérations Commerciales

Le casino dans son offre commerciale propose ses services et effectue des locations de ses salles, des repas de groupe, des soirées privées. Au total plus de 70 événements (réunions, incentives, salons, colloques, séminaires, dîners de groupe et des buffets, soirées privées) ont eu lieu sur la saison.

3) Restaurant(s) / Bar(s)

a) Cartes et horaires et les jours d'ouverture

*Deux nouvelles cartes par an (saison automne / hiver et saison printemps / été**Ouverture du mardi au dimanche, restaurant fermé le lundi.*

b) Capacité des points de vente :

- Restaurant places assises interieur : 40 couverts. Exterieur : 30 couverts.
- Bar places assises au comptoir : 12

c) l'activité :

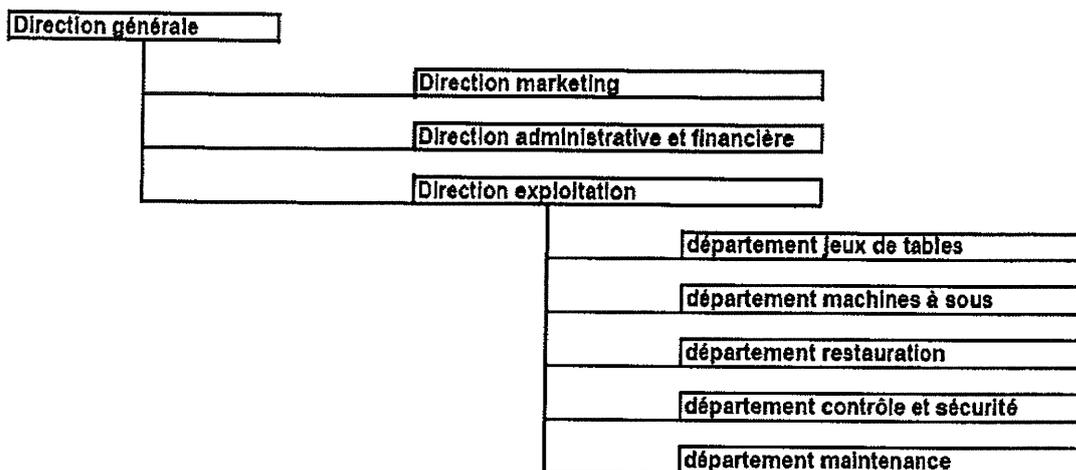
	N-1	N
Nbre de Cvts	8890	9921
	N-1	N
Ticket moyen	29€	31€
	N-1	N
CA TTC	305K€	350K€

4) Effectif

a) Tableau des effectifs par secteur d'activité au 31/10/2015

Administration Maintenance	Jeux de Table	Machines à sous Sécurité-Vidéo	Restauration	Total
3	5	16	8	32

Organigramme de l'établissement (non nominatif)

ORGANIGRAMME ETABLISSEMENT

b) Formations réalisées

- Interne : Programme de prévention aux risques d'Abus de jeu : les nouveaux collaborateurs ont suivi une formation liée à la prévention des risques d'abus de jeu.
- Externe : Formation IFPST : Recyclage SSIAP1
Formation DESAUTEL : Exercice sur feux réels
Formation IFPST : Préparation aux habilitations électriques
Formation APREV/SALAMANDRE : Sauveteur Secouriste du

Travail

Formation ACCOR ACADEMIE : Formateur du Jeu Responsable

Perspectives

PERSPECTIVES ET EVENEMENTS POST CLOTURE

Dans la continuité de ces dernières années, les perspectives de l'activité casinotière en France, qui a subi une décroissance de près de - 28 % depuis 2007, restent incertaines dans un contexte où la consommation des ménages est fortement impactée par l'augmentation de nombreux produits de première nécessité et par le climat d'incertitudes économique et financier.

Par ailleurs, la présence de sites illégaux de jeux en ligne malgré la libéralisation du marché en France continue de pénaliser l'activité des casinos en France.

Les récentes dispositions fiscales visant à rééquilibrer le déficit en France pèsent lourdement dans l'équilibre économique de la concession et rend fragile la pérennité de celle-ci malgré les investissements (eux-mêmes sanctionnés dorénavant par la non déductibilité fiscale d'une quote-part des frais financiers générés par le financement de ces investissements) et malgré les actions permanentes menées en notre qualité de professionnel du secteur des jeux.

Dans l'objectif d'améliorer son activité, le casino Barrière de Briançon a modifié son offre de restauration et a, dans cette perspective, mis en place à compter du 11 Janvier 2015 un Café des Sports.

Ce concept original a pour vocation d'améliorer l'offre client en servant des plats pendant toute la période d'ouverture du casino.

L'offre est composée de plats snacking appréciés dans les casinos mais également de plats "tradition" élaborés par les chefs renommés de Groupe Barrière.

La carte est modifiée plusieurs fois par an pour apporter une variété de l'offre adaptée aux saisons.

Ce concept doit permettre d'améliorer la rentabilité des restaurants concernés via une rationalisation des coûts.

AR PREFECTURE

005-210500237-20160622-DEL20160622117-DE
Reçu le 05/07/2016

- Documents joints -

Tableaux 1 à 6 de la liasse fiscale

005-210500237-20160622-DEL20160622117-DE
Formulaire obligatoire (article 51 A)
Regu de la Préfecture de la Dordogne le 06/06/2016

Désignation de l'entreprise : SAS Sté Expansion Toursit Briançon Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 7 avenue Maurice Petsche 05100 Briançon Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 2 8 9 2 2 0 7 4 0 0 0 2 9 Néant

				Exercice N clos le, 31102015	N-1 31102014		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	119 914	101 373	18 541		
	Fonds commercial (1)	AH					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP	19 752	6 883	12 869		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 316 558	1 152 862	163 695		
	Autres immobilisations corporelles	AT	237 433	98 960	138 473		
Immobilisations en cours	AV	304		304			
Avances et acomptes	AX						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
	Autres participations	CU					
	Créances rattachées à des participations	BB					
	Autres titres immobilisés	BD					
	Prêts	BF					
	Autres immobilisations financières*	BH					
	TOTAL (II)	BJ	1 693 964	1 360 079	333 884	210 946	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	23 723		23 723	21 991
		En cours de production de biens	BN				
		En cours de production de services	BP				
		Produits intermédiaires et finis	BR				
		Marchandises	BT	3 257		3 257	3 257
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BY	13 196		13 196	12 787
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	11 237 235	3 804 584	7 432 650	7 320 550
		Autres créances (3)	BZ	94 923		94 923	103 203
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				
Disponibilités		CF	149 866		149 866	154 616	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	19 589		19 589	18 809	
TOTAL (III)	CJ	11 541 791	3 804 584	7 737 207	7 635 216		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	13 235 756	5 164 664	8 071 091	7 846 162	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

005-210500237-20160622-DEL20160622117-DE
Formulaire d'élaboration (article 51 A)
Recueil de données (article 51 B)

Désignation de l'entreprise SAS Sté Expansion Tournis Briançon Casino et Restauration

Néant *

		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 225 000 ..)	DA	225 000		225 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	465 268		465 268
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	3 673		3 673
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(710 673)		(571 346)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(111 350)		(139 327)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	(128 082)		(16 732)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	21 000		10 000
	Provisions pour charges	DQ	5 857		3 662
	TOTAL (III)	DR	26 857		13 662
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	11 332		8 682
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 087 562		1 082 639
	Dettes fiscales et sociales	DY	375 825		340 832
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	314		2
	Autres dettes	EA	6 697 282		6 417 075
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	8 172 317		7 849 232	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 071 091		7 846 162	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 160 984		7 840 550	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

005-210500237-20160622-DEL20160622117-DE
Formulaire obligatoire (article 31A)
Recu de l'exercice 2016

Désignation de l'entreprise : SAS Sté Expansion Toursit.Briançon Casino et Restauration

Néant *

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	8 620	FB		FC	8 620	1 301	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	2 138 709	FH		FI	2 138 709	2 014 062
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 147 329	FK		FL	2 147 329	2 015 364	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	4 355	6 503	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 460	990	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 156 144	2 022 858
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	423	13 456	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		(3 257)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	105 300	104 988	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 731)	2 084	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	782 435	734 341	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	121 930	133 431	
	Salaires et traitements*					FY	745 922	760 085	
	Charges sociales (10)					FZ	222 440	233 706	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	172 742	90 972	
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	13 195	11 444	
	Autres charges (12)					GE	90 349	86 798	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 253 007	2 168 052	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(96 862)	(145 193)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	103 850	123 900	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	78	47	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	103 929	123 948	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	120 285	119 239	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	120 285	119 239	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(16 355)	4 709	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(113 218)	(140 483)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

005 - 016 0622-DEL20160622117-DE

Reçu le 05.07.2016

Désignation de l'entreprise SAS Sté Expansion Tourist.Briançon Casino et Restauration

Néant *1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						1		2	
								3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	88 806	KE	KF 31 108
CORPORELLES	Terrains					KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	19 752	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 212 737	KT	KU 187 556
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	22 882	KW	KX 125 344
		Matériel de transport*				KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	57 591	LC	LD 31 616
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	1 385	LI	LJ
	Avances et acomptes					LK		LL	LM
	TOTAL III					LN	1 314 347	LO	LP 344 516
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M
Autres participations					8U		8V	8W	
Autres titres immobilisés					IP		IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU	IV	
TOTAL IV					LQ		LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 403 153	ØH	ØJ 375 625	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
						1		3	
								4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ	DØ
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	LW 119 914
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	LY
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD	ME	MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG	MH	MI 19 752
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				(1 080)	IT	84 814	MJ	MK 1 316 558
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM	MN	MO 148 226
		Matériel de transport			IV		MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS	MT	MU 89 207
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours				1 080	MY		MZ	NA 304
Avances et acomptes					NC		ND	NE	
TOTAL III					IY	84 814	NG	NH 1 574 049	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU	M7
	Autres participations					ØØ		ØX	ØY
	Autres titres immobilisés					I1		2B	2C
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	2F
TOTAL IV					I3		NJ	NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	ØL 84 814	ØM 1 693 964

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

005-210500337-20160622-DEL20160622117-DE
Rég. 12 05/07/2016Désignation de l'entreprise SAS Sté Expansion Toursit.Briançon Casino et RestaurationNéant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
TOTAL I		CY	EL	EM	EN				
TOTAL II		PE	PF	PG	PH				
Frais d'établissement et de développement									
Autres immobilisations incorporelles		76 610		24 763				101 373	
Terrains		PI	PJ	PK	PL				
Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ				
Constructions		PR	PS	PT	PU				
Sur sol d'autrui									
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		2 932	3 950	3 950	6 883			6 883	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 050 126	107 607	4 870	1 152 862			1 152 862	
Autres immobilisations corporelles		10 507	24 432		34 939			34 939	
Inst. générales, agencements, aménagements divers									
Matériel de transport									
Matériel de bureau et informatique, mobilier		52 031	11 989		64 020			64 020	
Emballages récupérables et divers									
TOTAL III		1 115 597	147 979	4 870	1 258 706			1 258 706	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		1 192 207	172 742	4 870	1 360 079			1 360 079	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobiliations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N6		
Autres inamob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions										
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles										
Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR